



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montagne

Question écrite n° 5444

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les demandes de subventions restant en instance pour les bâtiments d'élevage et l'aide à la mécanisation dans les deux départements savoyards caractérisés par une agriculture de haute montagne où les coûts d'exploitation restent élevés. A ce jour, 50 dossiers de bâtiments d'élevage et 61 dossiers d'aide à la mécanisation restent en instance pour un besoin de financement de 3 432 000 F. Ces besoins sont d'autant plus urgents qu'ils concernent soit de jeunes agriculteurs, soit la réponse à des exigences de mises aux normes de bâtiments. Il lui demande donc quand ces dossiers pourront être débloqués.

Texte de la réponse

L'aide aux bâtiments d'élevage avait été proposée à la contractualisation dans le cadre des contrats de plan Etat-régions. Or, seules six des douze régions comportant des zones de montagne ont retenu cette action dans leur contrat. Les tensions constatées sont bien sûr plus importantes dans les régions qui n'ont pas choisi d'inscrire l'aide aux bâtiments d'élevage en montagne dans leur contrat, ce qui est le cas de la région Rhône-Alpes. Il convient par ailleurs de souligner que les taux des prêts bonifiés de modernisation ont été abaissés à 3,35 % pour les zones défavorisées, et même à 2,55 % pour les jeunes agriculteurs. Le taux des prêts spéciaux d'élevage a été abaissé à 4,95 %. En outre, dans le cadre des conventions régionales, les éleveurs peuvent recourir aux subventions de l'Office interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture (OFIVAL).

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5444

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3633

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4477